Conditions de sollicitation de l'UPAV (CSeL)

Types de projets

L'UPAV vise à produire des films pédagogiques, à haute valeur ajoutée, et destinés à l'enseignement dans les formations de la HEP Vaud. La priorité est donnée :

- aux formations initiales (Bachelor, Master) et continues ;
- aux projets pédagogiques innovants ;
- aux films qui comprennent des images du terrain (classes, élèves en activité, activités extra muros, etc.) ;
- aux images ou tournages difficiles à réaliser en autonomie (multicam par exemple) ;
- aux réalisations où l'image s'avère nécessaire et apporte une plus-value pédagogique facilitant la compréhension du propos.

Dans les cas où l'image n'apporte pas de plus-value, des formats audio ou podcasts peuvent aussi être réalisés.

Différents critères sont pris en compte pour l'acceptation d'un projet (disponibilité de l'équipe et des locaux, plus-value de l'image, aspects pédagogiques, nombre d'étudiant·e·s concerné·e·s, utilisation des films en cours, répartition des projets entre les unités demandeuses, etc.).

En principe l'UPAV ne réalise pas de simple captation de conférences, de production d'archives ou de vidéos de communication destinées à la valorisation d'activités HEP.

L'UPAV peut dispenser des formations pour la prise de vue de vidéos destinées à la recherche ou à l'enseignement. Les captations d'images de terrain destinées à la recherche doivent faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation d'accès au terrain via le Comité de coordination de la recherche en éducation (Canton de Vaud).

Pour les vidéos de communication destinées à une diffusion publique, notamment sur le site web de la HEP Vaud ou les réseaux sociaux, il faut vous adresser à l'Unité Communication qui décidera si elle souhaite réaliser et diffuser ces images.

Frais et financements des projets

En principe, s'il s'agit d'un tournage pour la HEP Vaud effectué en studio ou dans le canton de Vaud, les UER ou unités mandataires n'ont pas de financement à faire. Les projets destinés entièrement ou en partie à d'autres institutions que la HEP Vaud doivent faire l'objet d'une demande spécifique et en principe d'un financement par les mandataires externes.

Les frais de trajets de l'équipe de tournage (CFF ou voiture) *hors canton de Vaud* seront à la charge des UER ou unités mandataires. Si le tournage demande un hébergement et des repas

sur place (par exemple pour le tournage lors d'un camp ou d'une activité de plusieurs jours hors site HEP Vaud), ces frais d'hébergement et de repas sont à la charge des UER ou mandataires du projet.

Les demande de projets qui engagent des frais supplémentaires (hébergement, trajets hors canton, etc.) doivent être validés au préalable *par les responsables d'unité*.

Les « no show » (personnes qui réservent une équipe et ne viennent pas au rendez-vous ou annulent sans raisons impératives moins de 48h avant le tournage) seront facturés aux UER, au tarif horaire de 100 CHF/heure.

Délai pour les demandes

Les demandes de projet impliquant des tournages doivent être transmises au moins *un mois* avant le début souhaité du tournage. Elles seront évaluées en fonction des disponibilités de l'équipe et des locaux. Il est important de transmettre également le délai souhaité pour la réalisation du montage définitif, en prenant en compte que les étapes de montage peuvent prendre beaucoup de temps, en fonction des projets.

Prise de contact et discussion autour du projet

Pour toute discussion de projet, une demande écrite doit être faite par mail à l'adresse suivante : upav@hepl.ch
Merci de mettre votre responsable d'unité en copie de cette demande.

Un rendez-vous ou un échange avec des membres de l'UPAV est organisé pour la discussion du projet et afin de définir si celui-ci entre dans les missions de l'UPAV.

Lorsqu'un projet est accepté, un nombre d'heures maximum lui est attribué (échanges, tournage, montage, postproduction). En cas de besoin d'heures supplémentaires, les demandes seront réexaminées en fonction de critères liés à la qualité pédagogique des capsules et de la disponibilité de l'équipe.

Création d'un storyboard

Le storyboard permet de préparer en détail le contenu des vidéos. Sa rédaction, par la personne sollicitant l'UPAV en collaboration avec la personne de contact, est une étape indispensable pour la bonne réalisation du projet. Il s'agit de la structure du film, exposée dans l'ordre chronologique d'apparition à l'image. Pour chaque partie du film, sont précisés ce qu'on **voit** à l'image (ce qu'il y a à filmer, les éventuels supports ou visuels à enregistrer ou à intégrer, les éventuelles animations, etc.), ce que l'on **entend** (le texte des interventions

correspondant au script, les éventuels bruitages et musiques à intégrer) et ce que l'on peut **lire** dans la vidéo (les titres, nom des auteur·rice·s, nom des intervenant·e·s, éventuels chapitres ou mots-clés à noter, les éventuels sous-titres, les remerciements, les crédits, etc.). Le storyboard permet de se représenter la forme finale de la capsule, de vérifier la durée souhaitée, et de se mettre d'accord sur le projet à réaliser.

Exemple de storyboard

STORYBOARD

Parties / durée	**Image**	**Son**	**Texte**
Parties de la vidéo (intro, partie 1, 2, conclusion,...) *Durée ou timing (estimation) de chaque partie*	*Ce qu'on **voit** à l'image, par ex. :* *- Ce qu'il y a à filmer* *- Écran à enregistrer* *- Présentation (PPT, Keynote) à intégrer* *- Visuels à intégrer* *- Éléments à mettre en évidence* *- Animations*	*Ce que l'on **entend**, par ex. :* *- Ce qui est dit (et qui parle le cas échéant)* *- Bruitages* *- Musique*	*Ce que l'on peut **lire** dans la vidéo, par ex. :* *- Titre de la vidéo* *- Auteur(s)* *- Nom des intervenants (interviews)* *- Chapitres* *- Remerciements* *- Crédits*
Intro			
Partie 1			
Partie 2			

Droit à l'image

Les personnes filmées devront toutes signer un formulaire de droit à l'image transmis par l'UPAV. Ces formulaires seront réalisés en collaboration avec la ou les personne·s sollicitant l'UPAV et devront notamment indiquer où les vidéos seront diffusées et si elles seront en accès public.

Pour les tournages en classe avec des élèves, les enseignant·e·s feront signer aux parents (si les élèves sont mineurs) et aux élèves les feuilles de droit à l'image nécessaires pour que le tournage soit autorisé. Les feuilles sont signées *avant* le tournage. Elles sont remises aux membres de l'UPAV au plus tard le jour du tournage pour archivage. L'enseignant·e responsable de la classe devra également signer un formulaire de droit à l'image, dans lequelle elle·il indique s'être assuré·e que les élèves présent·e·s lors du·des tournage·s (ainsi que les parents) ont accepté de céder leur droit à leur image, en mentionnant si nécessaire les exceptions. Cette feuille devra être signée par la direction de l'établissement.

L'UPAV ne pourra pas réaliser de tournage si moins des deux tiers des élèves auront accepté d'être filmés (droit à l'image refusé).

Tournages en studio :

L'UPAV propose des tournages en studio, sur un plateau, notamment pour des interviews, entretiens, discussions filmées ou auto-confrontations. Un soutien pour la participation à des conférences enregistrées en ligne ou soutenances à distance peut également être apporté. Différentes possibilités sont possibles au niveau des décors, des lumières et de l'intégration de visuels (utilisation d'une télévision ou incrustation en post-production, par exemple). Ces éléments sont normalement discutés au moment de la rédaction du storyboard.

Pour les personnes qui souhaitent enregistrer des cours avec supports de présentation visuels (PPT, etc.) et un commentaire audio, une cabine est à leur disposition dans le studio pour la réalisation en semi-autonomie, avec un soutien technique.

Il est possible d'utiliser un prompteur. Le texte à intégrer dans le prompteur doit être envoyé en format texte ou Word au plus tard 24 heures avant le tournage.

Si des PPT sont utilisés, il faut les mettre au format 16:9.

Merci d'éviter de porter des vêtements rayés ou à carreaux.

Tournages hors studio

Un plan de tournage est discuté pour chaque séquence qui sera filmée hors studio (activité en classe, en extérieur, en établissement scolaire etc.) avec les protagonistes du film (enseignant·e·s, formateur·rice·s, etc.).

Pour les tournages en classe/cours, les enseignant·e·s fourniront à l'UPAV un plan de leçon avant le jour du tournage. Les éléments importants à filmer seront indiqués dans le plan de leçon.

Si des interviews doivent être réalisées par les membres de l'UPAV lors des tournages, des questions à poser seront discutées et préparées en amont avec la personne de la HEP Vaud sollicitant l'UPAV.

Montage et postproduction

A partir du storyboard et des rushes filmés, l'UPAV réalise le montage. Une première version montée est envoyée à la personne sollicitant l'UPAV. Si des modifications sont nécessaires, cette personne les envoie par mail dans un plan de montage indiquant précisément les passages à modifier. Le nombre de retouches/modifications des réalisations ne dépassera pas le nombre d'heures discuté lors de la prise de contact.